

les laboratoires

BAINS ET ARÔMES



Vous êtes nombreux depuis des années à nous faire confiance. Les Laboratoires BEA ont connu ces derniers temps d'importants bouleversements, investissements en matériel et bâtiments, nouvelle politique d'entreprise etc. Une équipe nouvelle est là, forte de ses compétences, pour construire, consolider et réussir. Nous avons décidé de nous remettre à nos stylos pour communiquer davantage avec nos fournisseurs et nos clients, afin de partager notre savoir-faire, de présenter nos innovations, et de rendre compte des mesures prises pour répondre à une réglementation en perpétuelle évolution. Nous voulons par cette « newsletter », non pas faire état de

façon exhaustive de toutes les nouvelles législations inhérentes à notre profession, mais surtout sensibiliser nos clients aux nouvelles normes et les aider par nos conseils à affronter toutes les contraintes rencontrées.

Cette publication doit être un lieu d'échange et de dialogue. Nous désirons la rendre la plus vivante possible, n'hésitez donc pas à nous apporter vos suggestions.

Merci de votre lecture attentive et à bientôt pour le n° 2.

Valérie Zanon
Directrice technique

LES NOUVEAUTÉS COSMÉTIQUES

Brume corporelle

Cette toute nouvelle formule de lait corps sprayable enveloppe d'un léger voile satiné tout en hydratant la peau. Déclinée dans nos fragrances standards, elle parfume délicatement.

Stick Glacé

Bientôt l'été, ne vous privez pas de notre nouvelle formule de stick qui apporte sa fraîcheur en toutes circonstances. Conditionné dans notre packaging moderne et compact, il se glissera aisément dans un sac à main.



LES NOUVEAUTÉS PACKAGING

Système Airless

Pour vos produits spécifiques ou vos émulsions, les pompes Airless assureront une meilleure protection micro-biologique de vos formules. Plus de tube plongeur, plus de contact avec l'air, utilisation de la pompe en multi-position, moins de perte de produit, tels sont les multiples avantages du système Airless.

Une solution gain de temps

LES STANDARDS



Quand un client pousse nos portes, il est souvent surpris des délais minima nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle gamme de produits cosmétiques. Mise au point de la formule, tests de stabilité, challenge-tests,

pilotes, toutes ces opérations nécessitent souvent plusieurs mois.

Pour y remédier, BEA propose une gamme de produits standards pouvant être conditionnée dans des packagings personnalisés.

Ces standards se déclinent dans des coloris pastel associés à des parfums intemporels comme lavande, églantine ou vanille et à des parfums tendances tels menthe glaciale, thé vert ou lait d'anis.

Les standards ce sont :

- Des **bains moussants**, des **bains crème** nacrés et des **sels de bain** parfumés, pour un moment de bien-être et de détente.
- Des **gels douche colorés**, des **gels douche exfoliants** au grignon d'olive et **des savons** enrichis en beurre de karité, pour une douche tout en douceur.
- Des soins du corps, **exfoliants** au sucre et à l'huile d'amande douce et **laits corps** aux agents hydratants et apaisants pour sublimer la peau.
- Des produits « senteurs » aux fragrances subtiles : **encens, bougies, parfums d'ambiance et eaux de linge** qui parfument agréablement la maison.

ÉTIQUETAGE des produits cosmétiques en Europe

Les mentions qui doivent figurer obligatoirement sur l'emballage des produits cosmétiques mis sur le marché(1) en Europe sont fixées par l'article 6 de la Directive 76/768/CEE du 27 juillet 1976 modifiée. Ce texte est applicable en France.

R
A
P
P
E
L

Article 1^{er} de la Directive 76/768/CEE modifiée par la Directive 93/35/CEE:

« On entend par produit cosmétique toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain (épiderme, système pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect et/ou de corriger les odeurs corporelles et/ou de les protéger ou de les maintenir en bon état. »

Sont à considérer comme produits cosmétiques, au sens de cette définition: crèmes, émulsions, lotions, gels, huiles, masques de beauté, produits de maquillage, poudres, savons de toilette, parfums, préparations pour le bain et la douche, produits de soins capillaires, produits solaires.

UN PRODUIT COSMÉTIQUE NE PEUT ÊTRE MIS SUR LE MARCHÉ QUE SI LE RÉCIPIENT ET L'EMBALLAGE PORTENT EN CARACTÈRES VISIBLES ET INDÉLÉBILES LES MENTIONS SUIVANTES :

- **Le nom** ou la raison sociale du responsable de la mise sur le marché.
- **Le contenu nominal** au moment du conditionnement, indiqué en poids ou en volume.
- **Le n° de lot de la fabrication.**
- **La fonction du produit** sauf si cela ressort de sa présentation.
- **La date de durabilité** minimale du produit. Pour les cosmétiques dont la durabilité minimale excède 30 mois l'indication de la date de durabilité n'est pas obligatoire. Par contre, si la durée limite de conservation du produit, dans des conditions appropriées est inférieure à 30 mois, cette date de « péremption » est annoncée par la mention « À utiliser de préférence avant fin... » suivie de la date elle-même ou l'indication de l'endroit de l'étiquetage où elle figure. Sur ce point des modifications devraient être apportées par la CEE pour les produits dont la durabilité minimale est supérieure à trente mois: nous vous tiendrons donc au courant des évolutions qui seront applicables en mars 2005.

• **La liste des ingrédients** dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale au moment de leur incorporation, précédée du mot « ingrédients ». Dès mars 2005, il sera obligatoire d'étiqueter les substances potentiellement allergènes (26 comptabilisées à ce jour) et donc de pratiquer plus que jamais le « full labelling ». Afin de se mettre en conformité avec la future législation, nous vous conseillons de corriger au plus tôt vos listings ingrédients dans le but de minimiser le re-travail au moment de la date réelle d'application de la nouvelle Directive Européenne.

À l'attention de ceux qui nous fournissent leurs concentrés parfumant:

pensez à obtenir dès à présent, de la part de vos fournisseurs la liste et les concentrations respectives de ces 26 substances présentes dans vos fragrances. (Des lignes directrices seront publiées par le COLIPA(2) et l'EFFA(3) pour établir des échanges avec vos fournisseurs). À titre d'information, ces substances potentiellement allergènes peuvent se rencontrer dans les concentrés parfumant, les huiles essentielles et extraits de plantes.

(1) La notion de mise sur le marché n'implique pas forcément la notion de vente.

(2) COLIPA: European Cosmetic Toiletry and Perfumery Association

(3) EFFA: European Flavour and Fragrance Association

Quelques erreurs à éviter :

Obligatoire pour les produits cosmétiques vendus aux USA, mais pas pour ceux distribués en CEE.

■ Conversion de g en oz

- 1 g = 28.35 oz
- Le poids réel n'est pas forcément le poids légal. Pour un savon le calcul de conversion adopté est généralement celui appliqué aux USA: (poids réel en g - 10 %)/28.35. Les -10 % correspondent au % estimé en perte d'eau.

■ Conversion de ml en fl.oz

- 1 ml = 29.57 fl.oz

Obligatoire pour les produits cosmétiques vendus aux USA et en CEE.

■ Liste des Ingrédients:

- Elle doit être conforme aux listings définitifs et non informatifs communiqués pour l'impression des étiquettes. C'est-à-dire respect absolu de l'orthographe des noms et de l'ordre d'apparition, utilisation de crochets et de points (et non des parenthèses et des virgules.)

étiquette NON CONFORME

Savon – Soap
100 g/3,5 OZ
SODIUM PALM KERNELATE – SODIUM PALMATE - WATER (AQUA) - FRAGRANCE (PARFUM) - TITANIUM DIOXYDE (C177891) –.....
Laboratoires B.E.A. – Forcalquier - FRANCE

étiquette CONFORME

Savon – Soap
100 g/3.17 oz
SODIUM PALMATE - SODIUM PALM KERNELATE - WATER [AQUA] - TITANIUM DIOXIDE [C177891] - FRAGRANCE [PARFUM].....
Lot: M.05.3
Laboratoires B.E.A. – Forcalquier - FRANCE

Traçabilité

NEWS letter 1

La traçabilité est un mot que l'on entend partout, un mot dans l'air du temps. Mais que se cache-t-il derrière ? Nous vous proposons d'éclaircir, dans ce premier numéro et dans ceux à venir, cette notion qui façonne de nombreux aspects de notre métier.

LA TRAÇABILITÉ : UNE DÉFINITION

Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un produit au moyen d'identifications enregistrées.

LA TRAÇABILITÉ : UNE OBLIGATION

En tant que fabricant à façon de produits cosmétiques, nous sommes soumis à une réglementation très précise qui impose une politique de traçabilité. Nous devons être en conformité avec les textes et principes énumérés ci-dessous :

- la directive 76/768/CEE du 24 juillet 1976 Art. 6 portant sur l'utilisation du numéro de lot,
- l'Art. L5131-5 du Code de la Santé Publique concernant l'obligation d'appliquer les bonnes pratiques de fabrication,
- le principe de précaution.

LA TRAÇABILITÉ : UNE EXIGENCE

On pourrait penser que cette politique se limite seulement à la production de nos produits cosmétiques. Mais en réalité nous appliquons ce principe à toute notre production parce que fabriquer un produit de qualité n'est pas suffisant. Il nous faut être capable d'assurer la permanence de cette qualité et de rendre totalement transparent le processus de fabrication. C'est notre exigence afin de pérenniser les relations de confiance avec nos clients. Nous devons pour chaque étape de la production pouvoir identifier tout ce qui entre en contact direct avec le produit ou tout ce qui participe à sa composition. À cette fin, nous utilisons notre propre système de GPAO (Gestion de Production Assistée par Ordinateur). Celui-ci nous permet de connaître les quantités de n'importe quel article disponible ou utilisé en fonction de son numéro de lot.

LE NUMÉRO DE LOT : UN MOT-CLEF

C'est le principal outil de la traçabilité. Grâce à lui nous pouvons connaître la date de fabrication, les conditions de fabrication, les tests réalisés, et retracer l'origine des matières premières constituant le produit.

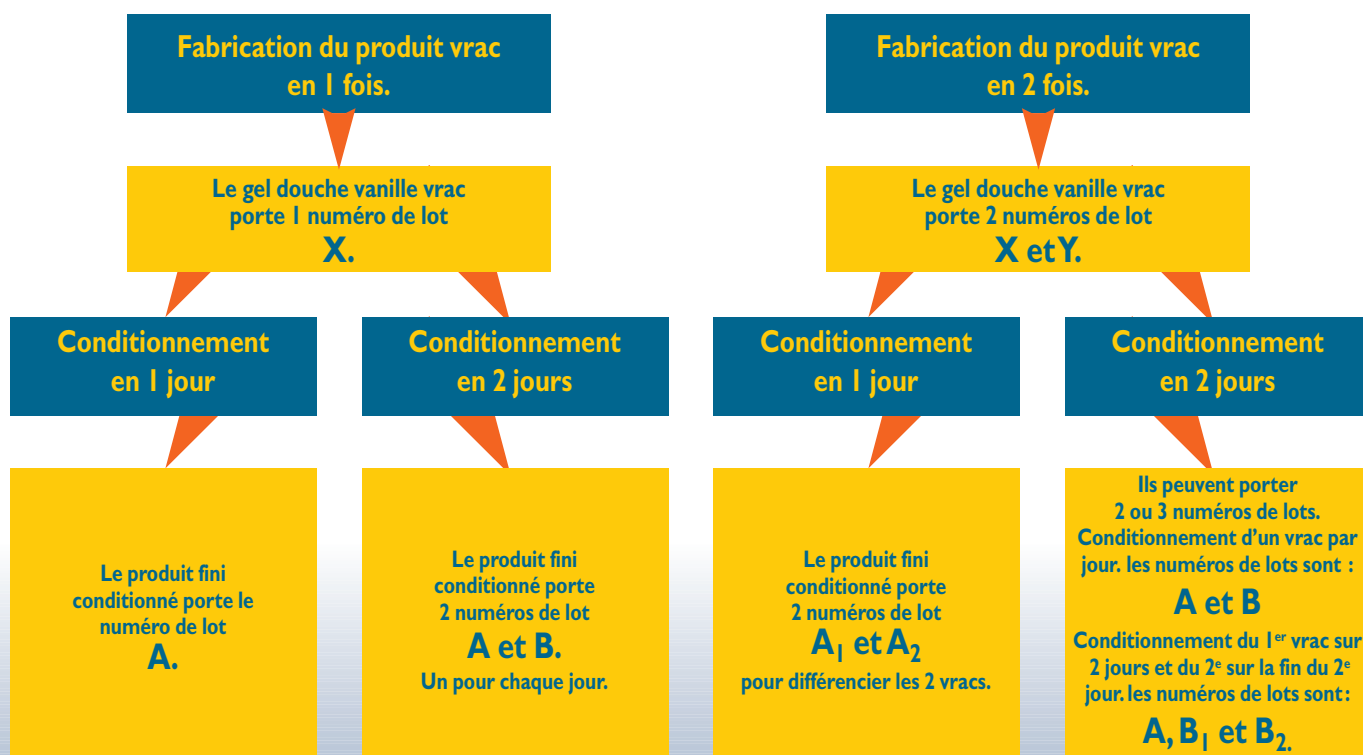
Pour les différentes raisons citées précédemment, tous produits que nous fabriquons portent un numéro de lot et nous demandons cette même rigueur à nos fournisseurs de matières premières et d'emballages.

Afin que vous ayez une vision plus claire de ce système, le schéma ci-dessous vous donne un exemple concret. Il vous permet d'entrapercevoir notre fonctionnement général et vous laisse imaginer la complexité du suivi de la traçabilité.

Vous nous avez commandé un gel douche vanille conditionné dans un flacon de 200 ml. Pour répondre à votre demande, nous devons passer par deux étapes :

- la fabrication,
- le conditionnement.

Plusieurs scénarios sont possibles.

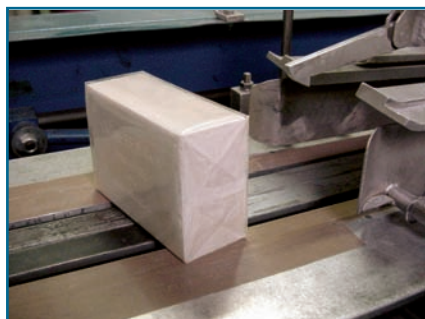


Outils de production

NEWS letter 1

Face à la demande toujours plus exigeante de ses clients, BEA s'est doté au cours des dernières années d'un outil de conditionnement savons performant et diversifié. Trois principaux types de conditionnement sont proposés aujourd'hui :

LE PLIAGE EN X



Les laboratoires BEA possèdent une bonne expérience dans le domaine du pliage en X avec une machine semi-automatique mise en service dès 1998.

Fin 2002, l'achat d'une plieuse automatique permet le conditionnement de savons en grande série avec des temps de production réduits et une cadence d'environ 1 500 savons/h. Actuellement, nous utilisons sur ces machines deux sortes de films, l'un d'aspect brillant et l'autre d'aspect plus satiné.

Le pliage en X permet l'emballage de savons de formes cubiques et rectangulaires variant entre 100 et 500 grammes, et donne des résultats satisfaisants sur des produits ayant des angles vifs. Il permet également de suremballer des étuis cartonnés.

L'EMBALLAGE SAVON

LE RÉTRACTAGE



Pour des savons de formes moins géométriques, le rétractage est une solution qui donnera de bons résultats de finition.

BEA travaille actuellement avec deux soudeuses-rétracteuses : une machine manuelle et une machine automatique d'une cadence moyenne de 1 000 savons/h.

Le principe est le même : il s'agit de découper du film, de placer le savon au centre et de le faire passer dans un tunnel chauffé. La chaleur rétracte le film qui épouse la forme du savon. Cette technique permet le conditionnement de savons de toutes formes et de toutes grosseurs et donne une bonne finition visuelle.

Seul bémol, la soudure, qui peut paraître parfois trop visible, surtout sur les petits savons.

L'ÉTIRAGE



Le principe est de placer un savon dans un film étirable, de tendre ce film autour du savon, de le refermer grâce à une pièce mobile en forme de diaphragme que l'on nomme Iris puis de couper et souder le film à l'aide d'un couteau chauffant.

Actuellement, deux machines sont en service :

Une étireuse manuelle où l'opérateur doit positionner le savon dans une filière ayant la forme du contour de celui-ci avant d'actionner la machine.

Une étireuse automatique qui fonctionne en continu, où il suffit à l'opérateur de poser le savon dans des godets se déplaçant autour de la machine.

Cette dernière permet d'atteindre une cadence moyenne de 500 savons/h. Ce procédé rajoute une réelle plus-value au produit fini, par l'esthétisme du rendu visuel.

Grâce à ces trois techniques d'emballage que nous maîtrisons parfaitement, nos clients disposent d'un choix intéressant pour le conditionnement de leurs produits.

NOTA

Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 15 (NIMP 15) des **palettes entrant** notamment aux **USA, Canada et Japon**.

Champ d'application : réduction du risque d'introduction et/ou de dissémination d'organismes de quarantaine associés aux matériaux d'emballage en bois brut de conifère ou de feuillus.

Plusieurs solutions pour y remédier :

- traitement spécifique des palettes
 - utilisation de palettes carton (problème de solidité)
 - utilisation de palettes plastique (problème du coût)
 - utilisation de palettes moulées reconstituées bois.
- C'est cette piste, la moins onéreuse et la plus fonctionnelle, que nous allons utiliser.

BENE

Newsletter n° 1 - avril 2004 - Directeur de la publication : Pierre Garcin - Comité de rédaction et crédit photos : Valérie Zanon, Sophie Broussal, Sophie Roumec, Delphine Touquette, Sandrine Ruot, Sylvie Lalanne, Yves Régnier - Conception graphique et impression : Mexichrome, Forcalquier